

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté n°ARR2026-989
abrogeant l'arrêté n°ARR2026-824

Portant réglementation du stationnement

PLACE MÉTÉZEAU

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'arrêté N°ARR2026-361 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Florence ARCHAMBAUDIÈRE,

Vu l'arrêté n°ARR2026-824 en date du 17 juillet 2026,

Considérant que le chantier est décalé à une date ultérieure.

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté ARR2026-824 du 17 juillet 2026, portant réglementation de la circulation (Interdiction de stationnement) 1 PLACE MÉTÉZEAU est abrogé.

Article 2 - Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dreux, le 04/09/2026.

Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire déléguée à la Tranquillité
publique, Prévention de la délinquance,
Domaine public,



Florence ARCHAMBAUDIÈRE

DIFFUSION:

- Madame OCEANE CHARON (ACTARUS)
- Le Maire
- Police Nationale
- Hôtel de Police
- OPS SDIS
- Police Municipale
- AGGLO arretesvoiries
- Gendarmerie
- Agents de surveillance de la voie publique
- Accueil Dreux agglomération

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

